

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 12 juin 2012

Droits formels / droits réels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes

Déclaration du groupe de l'UNSA

Le thème des droits sociaux, de l'emploi des jeunes, revient souvent dans l'actualité. Pour l'UNSA, la situation de la jeunesse est directement le reflet de la crise économique et sociale française et européenne. Sans relance économique réelle, nous aiderons les jeunes en difficulté, ce qu'il faut faire de toute façon, mais la même cause produira toujours les mêmes effets.

Le rapport fait un point détaillé sur l'évolution de la précarité chez les jeunes. Le constat est alarmant, augmentation du taux de pauvreté (20 % des moins de 25 ans sous le seuil de pauvreté) ; accès à la santé de moins en moins garanti, etc. L'avis met aussi en lumière d'autres facteurs tout aussi préoccupants, tels que la surreprésentation dans l'enseignement supérieur des enfants des catégories sociales les plus favorisées.

En seconde partie, l'avis réalise un audit de toutes les aides existantes et pour certaines de leurs carences. Le texte met en lumière le caractère hétérogène de la jeunesse : hétérogénéité par le statut (étudiant, apprenti, salarié) hétérogénéité géographique (habitant en banlieue, en milieu rural, en centre ville) ou encore hétérogénéité par rapport à la structure familiale (cohabitant vivant en couple ou en rupture familiale, etc.).

L'ensemble de ces éléments rend difficile la mise en place de dispositifs uniques et universels.

À ce titre, l'UNSA s'interroge sur la saisine. Pour nous, il aurait été plus judicieux que le rapport aborde aussi la création de nouveaux droits sociaux qui répondent avec plus d'efficacité aux problématiques spécifiques des jeunes. Une réflexion sur la définition de la catégorie sociale « jeune » doit être conduite en vue d'harmoniser et d'adapter les critères d'attribution des aides et de faire converger les politiques publiques. Il sera utile à cet égard de reprendre les conclusions du rapport fait dans notre assemblée sur la mobilité des jeunes

L'UNSA regrette l'absence de prise en compte par cet avis d'une dimension européenne, qui influence de part ses règlements et ses directives, les droits sociaux des jeunes. Ainsi, force est de constater que le problème de la mobilité des jeunes en Europe n'est quasiment pas abordé alors qu'aujourd'hui, plus qu'hier, c'est un élément de plus en plus présent et nécessaire dans le cadre de la formation de la jeunesse.

Comme le souligne l'avis, l'assouplissement des critères d'éligibilité au RSA pour les jeunes de moins de 25 ans doit être très rapidement mis en œuvre.

Sur les aspects santé, l'UNSA accueille favorablement les propositions visant à améliorer la couverture sanitaire des jeunes. Néanmoins, pour l'UNSA, si les dispositifs de chèques santé mis en place par différentes régions peuvent contribuer à lutter localement contre le renoncement à l'acquisition d'une complémentaire santé, il demeure que ces dispositifs constituent une réponse imparfaite à la problématique globale d'accès aux soins des jeunes. L'UNSA serait plus favorable à la généralisation de l'échelle nationale du dispositif de CMU pour cette population, seule à même, aujourd'hui, de garantir un accès global aux soins à tarif opposable et sans reste à charge.

L'UNSA propose, depuis de nombreuses années, l'instauration d'un droit différé à la formation initiale garantie, financée et alimentée de façon inversement proportionnelle à sa durée. Ce nouveau droit permettrait aux décrocheurs ainsi qu'aux jeunes non diplômés de pouvoir reprendre une formation qualifiante. Cette offre rejoint les préconisations de l'avis.

De même, l'UNSA soutient la proposition du CESE qui vise à l'instauration d'une meilleure action interministérielle, sous l'égide du Premier ministre, en matière de politique envers la jeunesse, afin de sortir de l'émiettement ministère par ministère.

En parallèle, l'UNSA souhaite que les régions aient une place prépondérante dans la coordination des politiques publiques envers la jeunesse et demande le renforcement du maillage territorial des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse pour accompagner les jeunes à l'autonomie sociale. Pour l'UNSA, il est indispensable de développer la coordination des politiques publiques locales au bénéfice de la jeunesse. La création d'une agence régionale de la jeunesse composée de l'ensemble des acteurs intervenants sur la question de la jeunesse pourrait être une des réponses. Cela devra nécessairement s'inscrire dans une loi cadre qui clarifiera les compétences et le rôle de l'État, des collectivités et du secteur associatif et éviterait de résumer la politique de jeunesse à un empilement de dispositifs parfois complémentaires, parfois concurrentiels, mais rarement lisibles et compréhensibles pour les jeunes eux-mêmes.

Pour l'UNSA, la journée défense et citoyenneté constitue un moment privilégié où se rendent tous les jeunes d'une même classe d'âge et quelques soient leurs origines sociales ou leurs statuts. À ce titre, nous pensons que la mise en place d'une visite médicale obligatoire permettrait d'avoir un véritable suivi sanitaire.

De plus, cette journée devrait permettre de présenter à tous les jeunes, l'ensemble des droits sociaux auxquels ils pourraient prétendre. Cela constituerait indéniablement une amélioration du recours aux droits sociaux pour cette population.

Dans le même ordre d'idée, l'UNSA estime que la création d'un site internet qui pourrait être intégré à celui du Centre d'information et de documentation de la jeunesse, portail d'entrée unique de tous les droits sociaux, permettrait à tous les jeunes d'avoir une meilleure connaissance de leurs droits. Un réseau rénové et consolidé de l'information jeunesse serait également un progrès : l'information étant un premier droit indispensable à tous les autres.

Au vue de l'ensemble de ces éléments, l'UNSA a voté l'avis.